



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 03/01/2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Accueil du public en préfecture, sous-préfectures, DDT et DDETSPP

Au regard du contexte sanitaire, à compter de ce lundi 3 janvier 2022, l'accueil du public se fait **exclusivement sur rendez-vous et dans le strict respect des gestes barrières** :

- aux points d'accueil numérique de la préfecture (04 71 46 23 00), des sous-préfectures de Mauriac (04 71 68 06 06) et Saint-Flour (04 71 60 02 03),
- dans les services de la direction départementale des territoires (DDT) (04 63 27 66 00 )
- dans les services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) (04.63.27.32.00)

L'accueil en préfecture et sous-préfectures d'usagers n'ayant pas pris de rendez-vous est limité, pour tenir compte du respect des jauges d'accueil du public à l'intérieur des locaux.

Les coordonnées des services et les informations utiles relatives aux démarches administratives sont consultables ligne sur : [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

### Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

